



**Béligneux**

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 OCTOBRE 2021 A 19 H 30**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du 30 août 2021
2. Signature de la Convention Territoriale Globale
3. Rétrocession de la parcelle C 3605 à la SEMCODA
4. Echo des commissions
5. Questions diverses

**Présents** : MM. et M<sup>mes</sup> Jacques PIOT, Philippe FERRAND, Aurélie VANNIER, Jean-Gérard MAURICE, Gontran BROZZONI, Josiane MAURICE, Jacques VAGANAY, Jean-Philippe FAVROT, Eric RACCURT, David VANNIER, Chloé BRANCHEY, Annick COUTER, Philippe REMOND, Daniel CLEMENT, René GOETSCHY, Françoise GACHON,

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Mmes Sylvie MARQUES (a donné pouvoir à Philippe REMOND), Carine BARDOU (a donné pouvoir à Gontran BROZZONI), M. LA Duy Giang (a donné pouvoir à Jean-Philippe FAVROT).

**Absents excusés** : Béatrice BREVET, Françoise TERRIER, Bruno RAVAT, Léa TERRIER.

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Madame Josiane MAURICE est désignée secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code.

1) **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 AOUT 2021**

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de cette séance du 30 août 2021.

2) **SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF**

Rapporteur Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

**EST INFORMÉ** que dans le cadre d'une démarche mise en place au niveau national, la branche famille de la CAF organise progressivement ses interventions à l'échelon de territoires plus larges que celui des communes.

**PREND CONNAISSANCE** que l'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des allocataires sur l'ensemble d'un bassin de vie, reposant sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des collectivités partenaires et en fonction de priorités d'actions définies de manière concertée sur les différents champs d'intervention suivants :

- l'accès aux droits et aux services ;
- l'accueil des jeunes enfants ;
- la jeunesse ;
- le cadre de vie ;
- l'accès et le maintien dans le logement ;
- l'aide à domicile des familles ;
- la médiation familiale ;
- la lutte contre la pauvreté.

L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique, la « Convention Territoriale Globale » (CTG). La Convention territoriale globale (CTG) remplace les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ). C'est un nouveau contrat d'engagement plus ambitieux entre la CAF et les collectivités territoriales car il se propose de couvrir tous les champs d'intervention de la CAF en matière de services aux familles. Il part d'un diagnostic partagé.

C'est une démarche partenariale de co-construction d'un projet global de territoire.

Cette convention devient le contrat d'engagement politique entre la CAF et la collectivité pour maintenir, améliorer et développer une offre de services de qualité en direction des familles sur l'ensemble du territoire, en renforçant la cohérence, la lisibilité, l'efficacité et la coordination des actions menées.

Monsieur le Maire rappelle que, pour poursuivre la perception des fonds dont la collectivité bénéficie par le biais du contrat enfance jeunesse, il convient de l'autoriser à signer la Convention Territoriale Globale.

**EST SOLLICITÉ** afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention, qui est mise en place à l'échelle du territoire de la 3CM, en collaboration avec la Communauté de Communes, d'autres communes et avec la Caisse d'Allocations Familiales. Elle se substitue aux Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), qui existaient auparavant avec les différentes collectivités du territoire.

**APPROUVE à l'unanimité**, la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF et les autres collectivités partenaires ;

**DIT** que ladite convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiée, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles.

**PRÉCISE** que la convention est conclue pour la période 2021/2025.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer cette dernière.

**DIT** qu'au regard de la réunion qui a eu lieu en amont avec les responsables de la CAF, des réflexions sont à mener pour dynamiser notre territoire et renforcer le lien intergénérationnel.

### 3) **RÉTROCESSION DE LA PARCELLE C 3605 A LA SEMCODA**

Rapporteur Monsieur le Maire

Le conseil municipal,

**ENTEND Monsieur le Maire rappeler** que lors de sa séance, du 5 juillet 2021, le conseil municipal a acté l'achat à l'euro symbolique, auprès de la SEMCODA, des parcelles C 3598 et 3480 ; il s'agissait des parcelles C 3598 et de la C 3599 issues de la division de la parcelle C 3480. Cette transaction est intervenue dans le cadre de l'aménagement de l'aire de retournement du groupe scolaire.

A ce jour, la transaction chez le notaire a eu lieu, mais la SEMCODA sollicite, à titre gratuit, la rétrocession de la parcelle C 3605 issue de la division parcellaire C 3112.

**PREND CONNAISSANCE** que le notaire, en charge de la transaction, sollicite la nomination de la parcelle C 3599 dans la délibération, même si elle est incluse dans la C 3480.



**APPROUVE** à l'unanimité, la rétrocession, à titre gratuit, de la parcelle cadastrée C 3605 en faveur de la SEMCODA.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout acte relatif à cette transaction.

## ÉCHO DES COMMISSIONS

### **Commission : Bâtiments, voirie, environnement et patrimoine**

Rapporteur Monsieur Philippe FERRAND

- 1) Installation de la banque de l'accueil : elle a eu lieu mercredi dernier mais malheureusement une partie n'a pas pu être posée suite à un défaut de conception. Nous sommes dans l'attente de la réception du meuble de remplacement.
- 2) L'emplacement du véhicule funéraire à droite de l'église est terminé ; il reste uniquement le pourtour à ensemercer. Le véhicule funéraire lors des cérémonies n'attendra plus sur la route.
- 3) L'aménagement du retournement de l'école est finalisé, l'olivier et la lavande ont été plantés ; il ne reste qu'à poser les décors des animaux réalisés par le conseil municipal jeunes. Les arbres qui ont été coupés devant l'école élémentaire, seront remplacés par des arbres en pot.
- 4) Première tonte des abords de la voirie par le tracteur communal (Montée de Béligneux ; Grande et Petite Dangereuse, de la croix à l'étang et le Bois Carré).
- 5) Installation de panneaux de signalisation sur Chânes en remplacement de ceux qui étaient abimés. Des panneaux indiquant l'extinction de l'éclairage public ont également été posés.
- 6) Installation de panneaux d'interdiction d'accès des + de 3,5 T sur le village au niveau de la Petite Dangereuse, sur La Valbonne et, sur la zone des 2B, une interdiction de tourner à droite.
- 7) Restauration des deux bancs publics rue de l'Europe.
- 8) La restauration de la cour des pièces du patrimoine est terminée. Un abri a été réalisé afin de stocker le matériel qui était entreposé au sous-sol de la mairie. Ainsi trois tarares ont été mis en valeur. Un tarare est une machine qui était utilisée lors du vannage. Il sera également procédé à la restauration d'un WC d'époque.

- 9) Le bulletin municipal est en cours d'impression il sera distribué à la population aux alentours du 8 octobre. Philippe FERRAND tient à remercier Françoise GACHON pour l'excellent travail qu'elle a fourni pour la relecture des articles.

Pour ce qui concerne l'organisation du 8 Décembre, les associations de la commune ont confirmé leur participation ; ainsi sera-t-il organisé un défilé de la mairie à la place du marché où sera installé un village de Noël avec 10 chalets, un petit train et deux buvettes. Une animation particulière est en cours de finalisation.

Un bon programme pour dynamiser notre territoire après une période de pandémie difficile. En espérant que le public sera au rendez-vous.

Philippe REMOND demande des explications quant à la pose de bordures de trottoir sur la route de Chânes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, sous l'ancienne mandature, un appel d'offres avait été lancé pour la sécurisation de la route de Chânes, et qu'au regard de la crise sanitaire les travaux n'ont démarré qu'en septembre 2021 au lieu de 2020. Cette opération prévoyait une écluse entre le cimetière et l'entrée de Chânes, une mesure intéressante et structurante pour limiter la vitesse avec un effet de rétrécissement aux sorties des lotissements militaires. Malheureusement, le fait que la route doive impérativement avoir une largeur de 5m50 puisqu'il s'agit d'une route hors agglomération, a pour conséquence que cet aménagement fait plutôt l'effet d'un élargissement que d'un rétrécissement.

Il a été demandé à l'entreprise un marquage au sol élargi et de peindre les bordures en blanc.

Jean-Gérard MAURICE demande si le problème d'évacuation des eaux pluviales sur la voirie sera résolu.

L'entreprise réalisera un travail supplémentaire pour favoriser l'évacuation des eaux pluviales.

Philippe FERRAND stipule que le rendu n'est pas ce que nous attendions mais qu'il faut s'adapter et penser à un aménagement paysager qui pourrait permettre de réduire la vitesse.

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise a respecté le cahier des charges établi par le bureau d'études et que la commune ne peut s'affranchir des règles d'aménagements sur ce type d'infrastructure.

## ***Commission Santé et Social - CCAS***

### **Rapporteur Monsieur Gontran BROZZONI**

#### **CCAS**

Une réunion commune entre le CCAS et la commission jeune a eu lieu afin d'organiser l'opération Boîte à Chaussures initiée pour la fin de l'année. Charge à la commission jeune de travailler sur la communication et les flyers qui serviront de support à cette opération. D'autre part, dès le lancement du nouveau CME (le 11 octobre), nous solliciterons également les enfants pour les impliquer à leur niveau dans cette opération. Une prochaine réunion pour peaufiner l'organisation aura lieu le 28 octobre.

#### **SANTÉ SOCIAL**

La campagne de lutte contre l'ambrosie nous a permis de programmer des interventions rapides sur les spots d'ambrosie signalés sur la commune. Mais la campagne de signalement pour les personnes fragiles n'a pas eu autant de succès car les retours ont été très rares (sûrement que nos seniors sont bien entourés et tant mieux !).

## **Commission enfance et jeunesse**

### **Rapporteur Madame Aurélie VANNIER**

La rentrée scolaire 2021/2022 s'est bien passée ; je tiens à remercier les membres du conseil municipal qui ont participé à la sécurité des enfants durant les premiers jours de la rentrée aux entrées et sorties de classes.

- Effectif de la rentrée 2021/2022 : 403 élèves répartis de la façon suivante
  - 142 en maternelle
  - 261 en élémentaire

Pour mémoire, l'effectif était de 421 élèves l'année dernière.

Nous avons échappé à la fermeture d'une classe.

Un changement de direction est intervenu à la maternelle suite au départ de Madame FERRANTINI qui a été remplacée par Madame MORANDAT.

### **Temps méridien**

Des problèmes concernant la gestion du temps méridien sont survenus en début d'année et notamment l'accompagnement des élèves de la maternelle. Certains vont à la sieste et d'autres restent sous surveillance dans la cour.

Ces problèmes qui intéressent la commune et les AIN'TREPIDES (les deux entités qui interviennent sur ce temps) ont nécessité une réunion de travail avec la directrice de l'école maternelle pour mettre en place une organisation nouvelle.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la loi impose désormais l'instruction obligatoire dès 3 ans ; ainsi tous les enfants qui atteignent l'âge de 3 ans au cours de l'année civile sont soumis à l'obligation d'instruction à compter du jour fixé pour la rentrée scolaire de l'année civile concernée (des enfants de 2ans ½ peuvent être donc concernés) ; de plus, cette obligation s'accompagne d'une obligation d'assiduité sur la journée ; par conséquent, la commune se trouve confrontée à un manque de place pour coucher les enfants à la sieste. Des classes sont réquisitionnées pour faire office de dortoir et cette mesure nécessite donc une augmentation du nombre de personnels pour la surveillance dans les dortoirs. Cette mesure cumulée aux règles sanitaires strictes implique le recrutement d'un agent supplémentaire sauf si des bénévoles se dévouent pour assurer cette surveillance.

### **Conseils d'école**

Maternelle :

- 21 octobre 2021 à 18 h en salle de motricité ;
- 14 mars 2022 à 18 h en mairie (salle du conseil municipal) ;
- 21 juin 2022 à 18 h en mairie (salle du conseil municipal).

Elémentaire :

- 9 novembre 2021 en mairie (salle du conseil municipal) ;
- 17 mars 2022 en mairie (salle du conseil municipal) ;
- 16 juin 2022 en mairie (salle du conseil municipal).

## L'ÉTUDE SURVEILLÉE

Comme décidé en conseil municipal, dès le 1<sup>er</sup> jour de la rentrée 2021/2022, l'étude surveillée a été mise en place. Les inscriptions sont prises par les AIN'TREPIDES dans la limite de 25 élèves par jour. Les enfants sont récupérés par deux agents de la commune : 1 agent par étage, dès 16h. L'enseignant qui assure l'étude surveillée récupère les enfants dans la cour dès 16h10.

La mise en place du service a été difficile les premiers jours, notamment par rapport à la récupération des enfants dès 16 heures.

Deux agents de la collectivité sont intervenus durant 15 jours pour aider les agents affectés sur ce service. Des gilets ont été remis aux enfants fréquentant ce service pour une meilleure visibilité par les agents. Un courrier de sensibilisation a été remis aux parents pour qu'ils vérifient quotidiennement que le gilet se trouve bien dans le cartable de leur(s) enfant(s).

A ce jour, le service est mis en place avec de bonnes bases et il rencontre un vif succès, mis à part que les horaires ne sont pas adaptés aux parents militaires qui réclament une plus grande souplesse pour un tarif équivalent. Nous avons été interpellés par l'assistance sociale de la garnison sur les horaires qui ne correspondent pas à ceux du début du travail des régiments.

Les parents font des comparaisons avec la commune de Balan ; il convient de rappeler ici que le groupe scolaire de Balan est bien moins important que celui de Bèlignieux et que cette commune a la chance d'avoir des parents d'élèves qui assurent bénévolement l'étude surveillée. De plus la structure des Lônes est régie sous le statut d'une association bénéficiant de plus d'avantages par rapport aux AIN'TREPIDES qui sont sous le statut d'une SCIC.

### 10 séances de piscine

1<sup>er</sup> trimestre :

14h40 à 15h20 CP/CE1 : 20 élèves, du lundi 27/09/2021 au lundi 13/12/2021  
( 1 car pour 40 personnes 96.70 / 10 séances 967 euros)

3<sup>ème</sup> trimestre, 2 classes de CP : 46 élèves du jeudi 31/03/2022 au 23/06/2022

2 classes de grande section : 34 élèves du vendredi 1<sup>er</sup>/04/2022 au 24/06/2022

### Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

Une nouvelle présidente a pris ses fonctions : il s'agit de Laura PAPON qui succède à Amélie PENNEC.

### Crèche de la Valbonne

Concernant la crèche, la convention signée avec « les petits chaperons rouges » est arrivée à expiration le 31 août 2021. Depuis cette date l'armée, et plus particulièrement l'IGESA(\*), a repris la gestion de la crèche mais nous n'avons toujours aucune convention signée avec eux. Cette institution demande à la collectivité d'assurer les inscriptions pour les 6 berceaux que nous réservons. Une mesure qui sera difficile à mettre en œuvre car il ne s'agit pas d'une crèche municipale. Une rencontre sera fixée avec le responsable de la structure afin de définir des modalités et sa faisabilité.

*(\*) L'Institution de gestion sociale des armées (IGESA) est un établissement public industriel et commercial, à but non lucratif, chargé de mettre en œuvre l'action sociale du ministère de la Défense.*

## ***Commission jeunesse***

### Rapporteur Madame Chloé BRANCHEY

Présentation de l'équipe composée de 6 jeunes : - Clara Fabrier, Nina Fabrier, Shana Federo, Thais Lassablière, Amélie Bardou et Manon Bardou.

Les séances de la commission ont repris en septembre après une pause estivale.

Nous avons, en commun avec la commission santé/social, le projet de mener l'opération boîtes à chaussures (des cadeaux déposés dans des boîtes à chaussures, qui seront ensuite distribuées aux personnes en situation d'extrême précarité par des organismes qui font des maraudes dans les grandes villes). Nous allons nous occuper de la communication en créant des flyers distribués dans les boîtes aux lettres afin d'inciter les habitants à participer à cette action caritative, dont la collecte se fera principalement au cours des festivités du 8 décembre.

En parallèle, nous sommes en réflexion pour monter les projets de cette année ; nous souhaitons développer l'attractivité de la commune avec des activités en plein air et rassemblant tous les habitants.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Jean-Philippe FAVROT informe l'assemblée que le changement lié au tri a été mis en place. Malheureusement, la communication liée à ce changement a été confiée à la société ADREXO qui n'a pas réalisé correctement sa prestation. Par conséquent, beaucoup de concitoyens n'ont pas reçu les informations de la 3CM.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h41

Monsieur le Maire demande au public présent dans la salle s'il souhaite faire des interventions.

Monsieur Dominique CALAIS demande la parole :

- 1) Souhaite des explications quant à la défaillance de l'éclairage public et les très longs délais d'intervention.  
La compétence concernant l'éclairage public a été transférée au SIEA qui est le seul compétent pour missionner l'entreprise retenue pour intervenir sur notre territoire. Actuellement cette entité rencontre des difficultés de gestion entraînant des retards sur le traitement des demandes d'intervention émanant des communes. Concernant la Grande Dangereuse la panne provient d'un câble qu'il faut changer. Le devis a été accepté et retourné au SIEA.
- 2) Soulève un problème de propreté au niveau des cimetières  
Monsieur Philippe FERRAND stipule qu'il ne s'agit pas d'un manque de propreté mais d'un manque de tonte dû à de mauvaises conditions météorologiques et au fait que les employés ne peuvent plus utiliser de désherbant chimique. Il rappelle que la commune doit uniquement tondre les allées ; la partie entre les concessions relève des propriétaires. Un travail conséquent est entrepris par les élus et notamment Annick COUTER pour la restructuration des deux cimetières.
- 3) Demande si, à l'instar de ce qui se faisait par le passé, des rigoles d'évacuation des eaux pluviales peuvent être réalisées sur certaines routes pour favoriser l'écoulement et éviter ainsi la formation de retenues d'eau.  
La remarque est prise en compte et l'inventaire de ces aménagements va être fait rapidement.